



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Comité Social d'Administration Travail Emploi Insertion Professionnelle 2 février 2023

Madame la Directrice des ressources humaines, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Aux termes des élections professionnelles, les agents du ministère du Travail ont désigné leurs nouveaux représentants du personnel. La CFDT se trouve renforcée à l'issue de ce scrutin avec une progression de 4 points.

Nos méthodes sont claires et constantes. Nous voulons que ce nouveau mandat s'inscrive dans un esprit d'écoute, de dialogue et de respect des uns et des autres autour de cette table.

Mais plus largement, nous souhaitons que le dialogue social soit riche, constructif et soit source de progrès pour les agents et nos collectifs de travail. L'actualité nous donne une illustration du dialogue social qui échoue, parce qu'il n'est tout simplement pas sincère. Les français l'ont bien compris, qui ont décidé de l'exprimer par millions dans la rue.

Nous voulons, ici et avec vous, réussir un véritable dialogue social. Quel est votre projet en ce sens ? Il nous semble que vous devez vous engager, ici et maintenant. Y êtes-vous prête, en avez-vous reçu mandat ? Il nous semble a minima que vous devez apporter des réponses aux questions posées dans cette instance, dès lors qu'elles relèvent de son champ de compétence.

Nous attendons aussi que vous dialoguez, hors de cette instance, avec les organisations syndicales lorsqu'elles vous font suivre des réclamations individuelles, ce n'est pas toujours le cas.

Notre ministère doit relever aujourd'hui de grands défis. Ces défis vous les connaissez, mais nous devons les rappeler :

- ➔ Les effectifs : Il y a quelques semaines vous avez présenté en comité technique une cartographie des effectifs des corps du contrôleur du travail et des inspecteurs du travail. Ce document ne doit pas rester qu'un état des lieux. Il vous appartient, aujourd'hui, de construire une véritable gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Quelle est la trajectoire que vous entendez mettre en œuvre à ce sujet ? Cette question concerne également les autres corps des

ministères sociaux. Nos collègues adjoints et secrétaires administratifs, attachés d'administration mais aussi contractuels ne doivent pas être mis de côté.

- L'attractivité de nos métiers : Parler de GPEC, c'est aussi parler de l'attractivité de nos métiers. Personne n'ignore ici que nos missions n'attirent plus les nouvelles générations. Et pourtant, le travail et l'emploi sont au cœur du quotidien des Français. Il est urgent, Madame la Directrice des ressources humaines, de bâtir une ambition nouvelle pour les ministères sociaux. Les mesures mises en œuvre à ce jour ne sont pas suffisantes et doivent aller plus loin. Pour se faire, nous appelons à la mise en place d'un groupe de travail pour échanger paritairement sur ce sujet.
- L'OTE : Parmi les autres défis que ce ministère doit relever, nous trouvons celui de l'organisation territoriale de l'Etat. En effet, la question de l'organisation territoriale de nos services doit être rouverte. Nous ne pouvons-nous satisfaire du cadre territorial posé par la dernière réforme OTE. Il faut interroger ce mode de fonctionnement dès à présent. Tout n'est pas à en remettre en cause : ce n'est pas le sens de ce propos. Mais force est de constater que les agents ne s'y retrouvent pas. Entre préfecture, SGCD, DDETS, DDETSPP, DREETS, DR(I)EETS : d'un département à l'autre, d'une région à l'autre, personne ne sait qui fait quoi. Le lien travail-emploi ne fonctionne plus. Le lien DDETS/DREETS n'existe plus. Allons même plus loin : dans la plupart des DDETS, le ministère du Travail a disparu. L'OTE n'est pas sans effet sur le dialogue social et sur les institutions représentatives du personnel. Avec qui les représentants du personnel dialoguent-ils en DDETS ? Et comment assurer une représentation du personnel efficace et effectivement représentative lorsqu'on éparpille les services et, en conséquence, les « circonscriptions » électorales ?

Bien d'autres chantiers doivent être également ouverts : la question de l'organisation du système d'inspection du travail, et notamment des unités de contrôle doit être débattue. De la même manière, quel sera le rôle de nos services demain dans le projet global « France Travail » ?

Enfin, nous souhaitons clôturer cette intervention avec ces quelques mots : nous renouvelons tout notre soutien à notre collègue Responsable d'unité de contrôle des Alpes-Maritimes victime d'une agression en août dernier. Le tribunal judiciaire de Nice a reçu et mis en délibéré l'affaire ces derniers jours. Alors que les incivilités se multiplient dans les services, nous vous demandons de mettre en place un plan d'action pour lutter contre ce fléau.

Merci de votre attention.